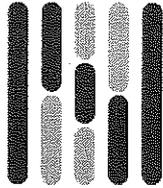


REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT Eure



VILLE DU NEUBOURG

DÉLIBÉRATION n° DCM-2023-036

Convention de fonds de concours portant sur les travaux d'aménagement d'accessibilité de l'hôpital

Date de la séance : 24 avril 2023
Date de convocation : 17 avril 2023
Nombre de conseillers en exercice : 25
Membres présents : 19
Nombre de votants : 23

Adopté à l'unanimité,

Le vingt-quatre avril deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil municipal.

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, M. Francis DAVOUST, Mme Isabelle AMEYE, M. Edouard DETAILLE, Me Anita LE MERRER, maires adjoints ; M. Didier ONFRAY, Mme Evelyne DUPONT, M. Jean LEFEBVRE, Mme Claire LAPOIRIE, M. Philippe DELAUNAY, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Jean-Baptiste MARCHAND, Mme Katiana LEVAVASSEUR.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Hélène LEROY à Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Mme Brigitte LOPEZ à Mme Evelyne DUPONT, Mme Isabel COUDRAY à Mme Isabelle VAUQUELIN, M. Stéphane CHERRIER à M. Francis BRONNAZ.

Absents excusés : Mme Stéphanie CHEUX, Alain LEROY.

Secrétaire de séance : Mme Caroline CHOPIN

L'extension de l'offre de soins au sein de l'hôpital du Neubourg va permettre aux habitants du territoire de bénéficier d'une offre de soins de proximité plus complète et plus adaptée.

Aussi, il est proposé que la Communauté de Communes verse à la commune un fonds de concours pour les travaux d'aménagement de l'accessibilité aux abords de l'hôpital du Neubourg.

Pour rappel, un fonds de concours peut être versé par une Communauté de Communes à une commune membre pour la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, à la double condition que ce fonds de concours ne dépasse pas la part restant à la charge de la commune et après accords concordants du conseil municipal et du conseil communautaire.

Vu la délibération du conseil communautaire du 28 février 2023, Monsieur Arnaud Cheux, adjoint aux finances, soumet au conseil municipal la convention qui fixe le cadre du versement du fonds de concours qui s'élève à 38 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise :

- ✓ Madame le Maire à signer la convention de fonds de concours portant sur les travaux d'aménagement d'accessibilité aux abords de l'hôpital du Neubourg.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.ieneubourg.fr

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

Fait à LE NEUBOURG, le 24 avril 2023.

Le Maire,
Isabelle VAUQUELIN



La secrétaire,
Caroline CHOPIN